

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 26 septembre 2016, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Marcellin Lavoie
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Denise Jalbert, directrice générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 1 personne

2016.09.209 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit:

- 01 Emprunt par billets 758 100 \$
- 02 Modalités de l'émission des billets
- 03 Soumissions toiture hôtel de ville
Période de questions
- 04 Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.09.210 EMPRUNT PAR BILLETS 758 100 \$ (P.-347 REFINANCEMENT 174 700 \$,
P.-296 REFINANCEMENT DE 128 500 \$, ET P.-376 FINANCEMENT DE 454 900\$)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 4 octobre 2016 au montant de 758 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros P.-347, P.-296 et P.-376. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

62 800 \$	1.93000%	4 octobre 2017
64 200 \$	1.93000%	4 octobre 2018
65 700 \$	1.93000%	4 octobre 2019
67 500 \$	1.93000%	4 octobre 2020
497 900 \$	1.93000%	4 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

**2016.09.211 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS P.-347, P.-296 ET UN NOUVEL
EMPRUNT POUR LE RÈGLEMENT P.-376 – MODALITÉS DE L'ÉMISSION
DES BILLETS**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pohénégamook souhaite emprunter par billets un montant total de 758 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
P.-347	123 200 \$
P.-347	51 500 \$
P.-296	128 500 \$
P.-376	351 513 \$
P.-376	103 387 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billets au montant de 758 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros P.-347, P.-296 et P.-376 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière ;

QUE les billets soient datés du 4 octobre 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	62 800 \$
2018	64 200 \$
2019	65 700 \$
2020	67 500 \$
2021	69 000 \$ (à payer en 2021)
2021	428 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Pohénégamook émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros P.-296 et P.-376, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2016.09.212 SOUMISSIONS – TOITURE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT le devis de soumission # 18-08-2016 élaboré par le directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions, sur invitation, ont été acheminées à six entrepreneurs généraux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu dans le délai prescrit, une seule soumission conforme ;

Entrepreneur	Montant (sans taxes)	Montant (taxes incluses)
Les Constructions Unic Inc.	25 900.00 \$	29 778.53 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville accepte la soumission de la compagnie Les Constructions Unic Inc. au montant de 29 778.53 \$ (taxes incluses).

QUE les travaux devront être réalisés au cours de l'automne 2016.

QUE la dépense sera financée par le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans avec un premier remboursement à compter de l'année 2017 (poste 23 020 00 722).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : aucune question

2016.09.213 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour sont terminés à 20 h 10 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
